

POLICE GÉNÉRALE
DU ROYAUME

Passé-Port

à l'Intérieur,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT

des *Pyrenées Orientales*

SOUS-PRÉFECTURE

d

COMMUNE

d

Registre 2.

N° 211.

SIGNALEMENT.

Agé de *33 ans*
taille d'un mètre
— " — centimètres,

cheveux *bruns*
front *large*
sourcils *bruns*
yeux *bruns*
nez *regulier*
bouche *un peu*
barbe *brune*
menton *large*
visage *ovale*
teint *clair*

SIGNES PARTICULIERS:

E

Signature du Porteur

Republique Française
Liberté, Egalité, Fraternité



provisoire
Passé-Port à l'Intérieur,
valable pour un an.

payé

Nous *Préfet des Pyrenées Orientales*

Invitons les Autorités civiles et militaires à laisser passer et librement circuler de *Lospignan* département *des Pyrenées Orientales* à *Amillac* département *du Cantal*.

Le Sieur *Lescure, Marcellin*, accompagné de *Géraud Lescure* son frère âgé de 14 ans profession de *Maître Charbonnier* natif de *Palbre* département *du Cantal* demeurant à *Osus (Espagne)* et à lui donner aide et protection en cas de besoin.

Delivré sur un rapport de *M. le Capitaine Lefrançois* *Président* qui sera envoyé à *M. le Ministre de l'Intérieur* pour être transmis à la *Préfecture du Cantal*.

Fait à *Lospignan* le *16 février* 1849.

Le *Préfet des Pyrenées*

Dut



Pris du Passe-Port *DEUX FRANCS*

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre 1^{er}

N° 26.

SIGNALEMENT.

Le Sr Sacreste Pierre
Marchand Drapier
natif de Junac
demeurant à Junac
allant à Madrid
âgé de 18 ans, taille d'un mètre

72 centimètres
cheveux châtain front bombé
sourcils châtain yeux noirs
nez ordinaire bouche bien faite
barbe — menton rond
visage rond teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

PIÈCES DEPOSÉES :

La demande.

FAIT à Aurillac le 13 Mars 1850.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Sacreste
P

[Large vertical decorative flourish on the right margin, possibly a watermark or seal.]